



Bordeaux, le 21 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau soutien en faveur de la filière viti-vinicole

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, **Didier LALLEMENT**, et le président du comité régional de l'INAO Aquitaine, **Bernard FARGES**, saluent la décision prise hier par le comité national de l'INAO, d'augmenter le niveau du volume complémentaire individuel (VCI) à 20 % maximum du rendement du cahier des charges et de faire évoluer de 30 à 50% le plafond cumulé (la réserve constituable) sur 3 ans.

Cette décision permettra de renforcer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques et à leur récurrence, en jouant un rôle équivalent à celui d'une assurance récolte. Ainsi, les volumes complémentaires cumulés pourront être revendiqués en appellation d'origine en cas de récolte déficitaire.

Le VCI est un outil important pour la filière viti-vinicole. Il permet de pallier les variations de vendanges en tirant profit des années exceptionnelles où rendement et qualité se conjuguent au bénéfice de celles victimes de faibles rendements notamment suite à des accidents climatiques.

Le comité national de l'INAO a par ailleurs donné un avis favorable à la demande d'expérimentation pour les vins liquoreux (Monbazillac, Sauternes et Barsac).

Ces décisions du comité national devront s'accompagner de modifications des décrets relatifs au VCI.